

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
DE L'AGGLOMERATION DE PERPIGNAN**

**Document Ressource  
sur la situation et les problématiques des  
territoires prioritaires**



Préfecture des Pyrénées Orientales

**Version définitive, octobre 2006**

## Corpus documentaire utilisé pour la réalisation de ce document

### **Textes juridiques**

- Loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine
- Circulaire du 24 mai 2006 sur l'élaboration des CUCS

### **Sur l'évaluation du Contrat de Ville**

- Diagnostic initial du Contrat de Ville par le Cabinet Dubouchet (1999)
- Évaluation mi parcours du CDV par le cabinet Mensia (2004)
- Synthèse sur les événements de Mai 2005 réalisée par l'IRTS pour le compte du FASILD
- Éléments issus de l'évaluation régionale confiée par le préfet de région au cabinet ARGOS

### **Sur la définition du projet de territoire**

- Guide méthodologique sur les CUCS fourni par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV)
- Convention PNRU de Perpignan signée le 9 juillet 2005 et études d'impact préalables
- Convention de gestion urbaine de proximité
- Projet initial et suivi du plan d'action sur l'égalité des chances (2005)
- Rapport sur l'absentéisme scolaire réalisé par l'Inspection d'Académie en 2006
- Deux notes de synthèse sur le programme de réussite éducative (Cabinet CIRESE)
- Livre blanc sur la cohésion sociale (mairie de Perpignan - juin 2006)
- Atlas du logement en 2005 (DDE - 2006)
- Diagnostic sanitaire et social préalable à l'ouverture d'une maison des pratiques de santé (direction hygiène et santé de la Mairie de Perpignan 2004)

### **Sur la géographie prioritaire**

- Critères transmis par la Délégation interministérielle à la ville (DIV)
- Proposition du préfet des Pyrénées Orientales en date du 26 juin 2006

## SOMMAIRE :

### PREAMBULE

Du contrat de ville au contrat urbain de cohésion sociale \_\_\_\_\_ p 4

### I - Identification et caractéristiques du territoire prioritaire \_\_\_\_\_ p 5

- 1) La nouvelle géographie prioritaire.....p 5
- 2) Les caractéristiques des territoires prioritaires.....p 6

### II - Évolution du cadre de la politique de la ville à Perpignan \_\_\_\_\_ p 12

- 1) Le contrat de ville : orientations initiales et évaluation.....p 12
- 2) Des dispositifs et programmes complémentaires.....p 14

### III - Les enjeux du prochain contrat \_\_\_\_\_ p 19

- 1) Les grandes problématiques des quartiers prioritaires.....p 19
- 2) Les ressources mobilisables.....p 20
- 3) Des éléments de réponse : quatre pistes d'actions pour le CUCS.....p 22

## **PRÉAMBULE :**

### **Du Contrat de Ville au Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Le contrat de ville intercommunal 2000-2006 est une démarche institutionnelle concertée partant d'un diagnostic commun et pilotée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) au sein duquel interviennent ses différents partenaires (l'Etat, les 34 communes concernées, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général, la CAF). Partant du constat de problématiques territoriales ciblées, le contrat de ville s'est fixé pour objectif de réduire les inégalités tout en renforçant la cohésion sociale et en essayant de rendre plus attractif le territoire.

Les événements du mois de mai 2005 ont toutefois montré les limites de l'action conduite. Pour autant, Perpignan n'est pas un cas isolé et les événements nationaux de novembre dernier ont conduit à repenser le cadre d'intervention de la politique de la ville. Se fixer des objectifs réalistes et proche des problématiques de terrain, agir aux différents niveaux du territoire (agglo, ville, quartier), s'appliquer à rendre cohérente l'articulation entre le volet urbain (PNRU) et social (CUCS) du projet de territoire, rechercher une mobilisation plus efficace et plus complète des politiques dites de «droit commun», voilà les missions que devront se donner les partenaires de la nouvelle génération de contrats.

Les contrats urbains de cohésion sociale ont vocation à remplacer les contrats de ville à compter de Janvier 2007 pour une **période de trois ans renouvelable 2007-2013**. La circulaire ministérielle du 24 mai 2006 en précise les objectifs et annonce pour ce faire la création de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances (ANCSEC) qui gèrera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 les crédits de l'ex Fonds Interministériel des Villes (FIV) et du FASILD.

Le présent document expose les éléments de diagnostic du territoire retenu pour le CUCS, dégage les grandes problématiques auxquelles sont confrontées les populations des quartiers de la géographie prioritaire du futur CUCS et identifie les enjeux de l'action à conduire en s'appuyant sur les ressources mobilisables.

# I - IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE PRIORITAIRE

## 1) LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Le territoire retenu pour la mise en place du contrat urbain de cohésion sociale est celui des 19 communes de la communauté d'agglomération **Perpignan-Méditerranée** (PMCA). Deux considérations ont présidé à ce choix :

- la première a consisté, sur la base des critères identifiés par la DIV et des conclusions de l'évaluation à mi parcours du contrat de ville, à resserrer la définition de la géographie prioritaire sur les territoires les plus en difficulté de la ville centre ;
- la seconde a consisté à prendre en compte le territoire de projet que constitue l'agglomération.

Conformément à la directive du 24 mai 2006, et d'après les critères définis par la DIV et l'INSEE, trois échelons de priorité ont été distingués au sein du territoire retenu :

- **Les zones de priorité 1** correspondent aux quartiers les plus en difficultés où l'urgence commande d'intervenir et qui se trouvent aux fondements de l'action de la politique de la ville. A peu de chose près, ces lieux correspondent à ceux qui avaient été retenus dans le cadre du CV 2000-2006 :
  - Cités d'habitat social du quartier du Vernet (ZUS et périmètre PNRU)
  - cités HLM Les Pins - Nouveaux Logis - Peyrestortes (Haut Vernet)
  - cités HLM Vernet Salanque - Diaz - Les Pêcheurs - El Vives (Moyen Vernet)
  - cités HLM Torcatis - Clodion - Roudayre (Bas Vernet)
  - Quartiers anciens du centre ville (ZUS et périmètre PNRU)
  - Saint Jacques
  - Saint Mathieu
  - La Réal
  - Copropriétés Baléares Rois de Majorque (PNRU)
- **Les zones de priorité 2** correspondent à des quartiers qui, sans nécessiter une intervention d'urgence, restent sensiblement au-dessus de la moyenne du territoire en termes de précarité, délinquance, problèmes de logements, problèmes de santé ou d'éducation :
  - Cité HLM Ensoleillée
  - Cité HLM Les Romarins
  - Cité HLM du Champs de Mars
- **Les zones de priorité 3.** Ces zones comprennent :
  - sur la commune de Perpignan : l'ensemble d'habitat social des HLM de Saint Assisclé, ainsi que l'IRIS Bas Vernet 2.
  - les communes de l'agglomération Perpignan Méditerranée autres que Perpignan dans la mesure où elles manifestent la volonté de conduire un projet partenarial de développement social. Un travail de veille et de mise en place de politiques préventives est indispensable et fera l'objet d'un financement à hauteur de 10% de l'enveloppe totale disponible pour le CUCS.

## 2) LES CARACTERISTIQUES DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Perpignan qui compte plus de 110 000 habitants au dernier recensement partiel de 2004 est l'unique ville- centre dans un département de 400 000 habitants. La commune de ce fait, comme le souligne le rapport MENSIA, concentre l'essentiel des problèmes urbains et sociaux du territoire.

**A/ Population:** les dynamiques démographiques du territoire 1990-1999

Il convient d'être vigilant sur la validité de ces données qui datent pour le volet démographique du dernier **recensement de population total de 1999**. Un recensement partiel a été réalisé en 2004 mais les chiffres détaillés ne sont pas encore disponibles.

- L'évaluation à mi parcours réalisée par le Cabinet MENSIA fait état d'une pression démographique (+ 7,6 %) sur le territoire du CV entre 1990-1999. Bien que de nouvelles données exactes ne soient pas encore disponibles au moment de l'élaboration de ce document, il est vraisemblable que **l'augmentation démographique** entre 1999 et 2004 soit de l'ordre **de 11 %** sur le même territoire. On peut souligner que Perpignan après avoir échappé à ce phénomène se trouve entre 1999 et 2004 dans un contexte d'augmentation puisque sa population est passée de 107 241 à 116 700 habitants dans cet intervalle.
- **un solde migratoire très positif.** L'augmentation de la population est due essentiellement au solde migratoire. Cette migration se caractérisant par sa faible qualification. Le territoire attire, en 1999, de plus en plus de chômeurs (+ 1702) ; non diplômés (+ 1101) ; titulaires de CEP (+ 1607) ou CAP ou BEP (+ 2225) alors qu'il perd chaque année des Bac + 5 (- 33).
- **une importante population immigrée sur la commune :** 13,3 % de la population totale dont la moitié vient d'un pays européen (majoritairement d'Espagne) et 42 % a acquis la nationalité française. La concentration la plus forte se situe dans les quartiers où la précarité est importante :
  - ZUS Le Vernet : 22,7 % de population immigrée
    - ZUS St Jacques : 19,9 % de population immigrée dont 50 % sont originaires d'un des pays du Maghreb.Les immigrés connaissent un taux d'activité faible et un taux de chômage important, proche de 35 % (comparativement à 24 % pour la population totale et 51 % sur la ZFU).
- **un vieillissement de la population** assez significatif. Le nombre de personnes de plus de 60 ans est, pour l'ensemble du territoire, bien supérieur à la moyenne nationale (34 % de plus en 1999). Ce nombre est passé de 25,5 % en 1990 à 26,7 % pour une moyenne nationale de 19,9 %. S'agissant des personnes de moins de 20 ans, elles représentent sur le territoire en 1990 23,5 % contre 22,7 % en 1999 pour une moyenne nationale de 24,9 % hors Paris.

## **B/ Précarité socio-économique : écart important entre Perpignan et le reste du territoire**

- Le diagnostic d'évaluation à mi parcours faisait état en 2003, d'un écart important des indices de précarité entre la Ville centre et les autres communes du territoire du contrat de ville. L'étude révélait **1,5 fois plus de précarité pour Perpignan**.
- Au sein même de Perpignan, d'énormes disparités sont à relever parmi les quartiers. Afin d'en déterminer la réalité, nous allons retenir **les critères des demandeurs d'emplois ainsi que des allocataires de la CAF** pour l'année 2005. La combinaison de ces deux éléments est à même de nous fournir des indications quant à l'éloignement des populations par rapport au marché du travail, et nous permettre de connaître le public des quartiers de la future géographie prioritaire du CUCS.

### Les allocataires de la CAF<sup>1</sup>:

- D'après les données recueillies par la CAF des Pyrénées-Orientales, **25,96 %** de la population perpignanaise percevait **en 2005** des allocations (tous types confondus), soit 30 302 personnes concernées. Comparativement, dans le centre ancien (la Réal, St Mathieu et St Jacques) ce pourcentage était de 61,02 %, et au Vernet de 38,94 %.
- Parmi les types d'allocations reçues, certaines sont indépendantes des revenus et reflètent assez mal la géographie de la précarité (les allocations familiales par exemple). A l'inverse, **les taux de bénéficiaires de minima sociaux (RMI, AAH, API) parmi les allocataires** correspondent à des situations de grande précarité.

*NB : Les populations étudiées sont les allocataires des cités d'habitat social de la géographie prioritaire uniquement<sup>2</sup>.*

Quartiers	% de bénéficiaires de minima (RMI, AAH, API) parmi allocataires
Cités HLM du Vernet	67,6
Centre ancien	47,5
Baléares RM	39,0
St Assisclle	33,3
Moyenne Perpignan	37,4

- Il convient de prendre en compte également les critères du pourcentage de jeunes, de familles en dessous du seuil de pauvreté, et de non actifs parmi les allocataires :

Quartiers	% - de 26 ans	% RUC < seuil de pauvreté	% non actifs	Taux de difficulté
Cités HLM du Vernet	53,2	67,6	82,2	199
Centre ancien	46,2	58,8	88,7	162
Baléares RM	47,8	65,7	74,8	158
St Assisclle	44,9	45,8	75,4	104
Perpignan	46,7	44,1	72,1	Base = 100

<sup>1</sup> Source CAF 2005.

<sup>2</sup> Il ne s'agit pas de l'ensemble du quartier mais de l'addition des allocataires des cités d'habitat social de ces quartiers. Ce qui explique des taux plus élevés que la moyenne de la zone.

Les quartiers de la géographie prioritaire présentent des taux de difficulté largement supérieurs à la moyenne de la Ville. 2 fois plus de difficulté pour les habitants des cités d'habitat social du Vernet et 1,6 fois plus pour les habitants du centre ancien que la moyenne de la ville. Ces deux quartiers présentent de fortes similitudes en terme de population à savoir un nombre de bénéficiaires de minima sociaux importants du fait d'une inactivité ou d'un chômage de longue durée important.

### Les demandeurs d'emploi<sup>3</sup> :

Sur les 8 766 demandeurs d'emploi que comptaient PMCA au 31 décembre 2005, 6 248 sont localisés à Perpignan.

- Si l'on isole, parmi les demandeurs d'emploi de fin de mois, les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), il est plus facile d'identifier la distance par rapport au marché du travail. Les premiers ne correspondant pas forcément à une situation ancrée de précarité. Comme l'illustre le tableau suivant, la proportion de DELD est très forte dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS mais reste comparable à la moyenne de Perpignan.

NOMBRE :

DE année 2004	ZUS Vernet	ZFU Vernet	ZUS St Jacques	<b>Perpignan</b>
DE moins d'un an	76	76,3	73,2	<b>73,4</b>
DE plus d'un an	24	23,7	26,8	<b>26,6</b>

Dans les quartiers prioritaires comme à Perpignan, un demandeur d'emploi sur quatre l'est depuis plus d'un an. Le critère de la durée du chômage est préoccupant mais n'est pas discriminant.

FORMATION :

Niveau de formation En % (année 2004)	ZUS le Vernet	ZFU le Vernet	ZUS Saint Jacques	<b>Perpignan</b>
Niv VI	25,6	27	24,7	<b>14,1</b>
Niv V	49,7	50,2	40,2	<b>47,4</b>
Niv IV	13,6	12,6	17,6	<b>18,1</b>
Niv I, II et III	11,1	10,1	17,3	<b>20,4</b>
Total	100	100	100	<b>100</b>

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi résidant en ZUS est sensiblement plus faible que le niveau de formation des demandeurs d'emploi de Perpignan notamment sur le Vernet. Le niveau V qui correspond à un diplôme de type CAP-BEP est le niveau le plus représenté. On constate une différence quant aux diplômes de niveau I, II et III puisque sur le Vernet seulement 10 à 11 % l'ont atteint alors qu'ils sont 2 fois plus nombreux sur l'ensemble.

<sup>3</sup> Source ANPE 2004 et 2005. Il s'agit des demandeurs d'emploi de catégorie 1.

## QUALIFICATION :

L'analyse du niveau de qualification des demandeurs d'emploi résidant en géographie prioritaire est plus à même de révéler leurs compétences réelles que le niveau de formation :

Niveau de qualification En % (année 2004)	ZUS le Vernet	ZFU le Vernet	ZUS Saint Jacques	<b>Perpignan</b>
Manœuvres, ouvriers spécialisés	18,1	19,5	14,1	<b>9,2</b>
Ouvriers qualifiés	17,7	17,7	14,6	<b>12,2</b>
Employés non qualifiés	21,1	22,4	19,9	<b>17,6</b>
Employés qualifiés	36,8	34,5	41,2	<b>48,1</b>
Techniciens, agents de maîtrise, cadres	6,2	5,8	10,2	<b>12,9</b>

En terme de qualification également, il est à noter que le niveau est sensiblement inférieur au niveau général de qualification. Les quartiers prioritaires présentent plus de manœuvres, d'ouvriers qualifiés ou spécialisés et d'employés non qualifiés. A l'inverse, les employés qualifiés, les techniciens, les agents de maîtrise ou les cadres sont "sous représentés".

- Enfin, le public des quartiers de la géographie prioritaire est confronté, plus encore qu'ailleurs, aux problèmes de manque de moyens de locomotion personnels. 36% des demandeurs d'emploi du Vernet et du centre ancien ne disposent pas de moyens de transport.

### **C/ Logement : inadéquation entre l'offre et la demande<sup>4</sup>**

- Pénurie de logements sociaux. Sur la période 1993-2003 les constructions n'ont augmenté que de 3,5 %. En 2005, 835 logements sociaux ont été construits à l'échelle départementale. En 2005, Le poids du parc social conventionné à Perpignan ne représente que 16,01 % du parc total de résidences principales soit 8 955 logements. Ces logements sociaux sont concentrés pour 35 % au nord de la Têt (quartiers du Vernet) alors que la zone de la route de Canet n'en compte pas un seul. La demande de logements sociaux est supérieure à l'offre. La pression sur Perpignan (Nombre de demandeurs/Parc HLM existant) ne cesse d'augmenter. De l'ordre de 0,26 en 2002, la pression atteint 0,36 en 2005 soit 2 994 demandeurs.
- Le taux de logements indignes est très élevé dans certains quartiers du centre ancien. Ceci explique qu'en 1999, le taux de vacance moyen du CV était de 8,5 % tandis qu'à Perpignan, les quartiers Clemenceau, Saint Jacques, Saint Mathieu, Saint Jean et la Réal affichaient des taux de vacances supérieurs à 20 % du parc de logements.
- Perpignan n'attire plus les jeunes ménages actifs qui s'installent plutôt dans la première couronne. La logique de spéculation d'une part, et le manque de logements sociaux expliquent sûrement la montée des prix et une inadéquation entre l'offre et la demande de logements dans la ville-centre. Les ménages les plus modestes se retrouvent écartés de fait.

<sup>4</sup>

Source Atlas du logement social DDE 2006

- Difficulté d'accès à la propriété sur Perpignan, qui concentre 40 % des locataires du département.
- Ajoutons que la construction neuve de résidences principales entre 1990 et 2003 est bien moins dynamique à Perpignan que sur l'ensemble du périmètre et ne répond pas à la pression démographique du territoire.

## D/ Éducation, délinquance, santé

### ➤ **Education: échec et absentéisme**

#### Difficultés scolaires :

- Sur le périmètre du CV, **Perpignan est la plus concernée par l'échec scolaire** et plus particulièrement les collèges des quartiers classés en géographie prioritaire (Jean Moulin, Pons, Sévigné). Le rapport MENSIA met en lumière d'énormes disparités entre les collèges du territoire du Contrat de ville. Partant d'une base 100 correspondant à l'ensemble du territoire étudié, l'indice moyen de difficultés scolaires<sup>5</sup> oscille entre 57,2 pour Albert Camus et 212,3 pour Jean Moulin. Les collèges Pons et Sévigné, avec respectivement 135,8 et 134,1 dépassent largement la moyenne des difficultés. Ces trois établissements se situent également largement au-dessus de la moyenne nationale. A noter que les écarts à la moyenne nationale (ramenée à l'indice 0) vont jusqu'à -18,8 en français et -17,8 en mathématiques.
- **Une corrélation existe entre concentration de CSP défavorisées, précarité et échec** scolaires dans ces établissements. C'est largement le cas pour les collèges Pons, Pagnol, Sévigné et Jean Moulin. Toutefois une analyse plus fine met en lumière des stratégies de contournement de carte scolaire et d'évitement de certains collèges : par exemple le collège Sévigné concentre davantage de difficultés sociales que son secteur géographique de recrutement (carte scolaire). A l'inverse, au collège Jean Moulin les difficultés sociales sont moins importantes que celles du quartier (filiales d'excellence)

#### Absentéisme et scolarisation des enfants gitans :

- **Le taux d'absentéisme est préoccupant** pour certains collèges et écoles situés en géographie prioritaire. Dans ce cadre, la question de l'évolution de la scolarisation des enfants gitans est particulièrement alarmante.
- Pour l'année scolaire 2005/2006, la question de l'absentéisme scolaire est principalement préoccupante sur le secteur de l'école de La Miranda à Saint Jacques où :
  - 15 % des enfants fréquentent 70 % du temps scolaire
  - 34,3 % des enfants fréquentent 50 % du temps scolaire
  - 25 % des enfants ont un taux d'absentéisme supérieur à 80 % du temps scolaire

<sup>5</sup> Cet indice est calculé d'après les résultats d'examen à l'entrée et à la sortie du collège, les retards et orientations scolaires, et la part des CSP défavorisées dans les collèges.

Sur les 142 élèves inscrits pour l'année 2005/2006, seuls 12 sont venus régulièrement.

### ➤ Santé publique

1,5 fois plus de souffrances individuelles<sup>6</sup> à Perpignan que dans le reste du territoire (toxicomanie, alcoolisme, psychiatrie). Sur une base 100 de la moyenne de l'ensemble du territoire du contrat de ville, l'indice de concentration de **toxicomanie** à Perpignan atteint 153 (soit 140 personnes), l'indice d'**alcoolisme** 143 (soit 436 personnes) et le taux de personnes hospitalisées en **psychiatrie adulte** est de l'ordre de 137 (soit 513 personnes). Alors que le taux moyen de souffrances individuelles est de 64 sur le territoire du CV hors Perpignan, il est de 144 pour Perpignan. Toutefois, d'après le rapport d'évaluation ces chiffres ne sont pas alarmants comparativement aux situations d'autres villes françaises.

Nom commune	Taux de concentration des personnes soignées pour toxicomanie	Taux de personnes soignées pour alcoolisme	Taux de concentration des personnes hospitalisées en psychiatrie adulte	Taux moyen des souffrances individuelles
Perpignan	153	143	137	144
CV hors Perpignan	57	65	70	64
<b>Contrat de ville</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

A l'échelle des quartiers de Perpignan, un diagnostic qualitatif préalable à l'ouverture d'une maison de pratiques de santé a été réalisé en juin 2004 sur les quartiers du centre ancien St Mathieu et St Jacques. Le document rend compte d'une très grande précarité sanitaire sur les deux zones et liste une série de problèmes de santé rencontrés auprès des populations en difficulté (hygiène, toxicomanie, obésité, alcoolisme, diabète). La situation est jugée préoccupante dans le centre ancien.

### ➤ Délinquance:

Ici encore on note une disparité entre Perpignan et le reste du territoire du contrat de ville en 2003 :

- 1,2 fois plus de faits de délinquance de voie publique au lieu de commission des infractions (soit 6 333 faits de délinquance sur 11 580).
- 1,9 fois plus de mineurs mis en cause pour faits de délinquance au lieu de résidence (soit 457 faits sur 525).
- 1,4 fois plus de faits de délinquance contre l'enfant, la famille et les mœurs au lieu de commission (soit 320 faits sur 507).

Nom Commune	Faits de délinquance de voie publique au lieu de commission des infractions	Taux de mineurs mis en cause pour faits de délinquance au lieu de résidence	Faits de délinquance contre l'enfant, la famille et les mœurs au lieu de commission des infractions
Perpignan	122	195	139
CV hors Perpignan	82	23	66
<b>Contrat de ville</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>6</sup> Les 3 taux de souffrances prennent en compte le lieu de résidence.

Les chiffres fournis par la DDSP pour l'année 2005, au moment de la rédaction de ce document, concernent les faits de délinquance de voie publique **au lieu de commission**. Bien qu'intéressantes ces données ne nous fournissent pas d'indication sur le public des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS.

## **CONCLUSION**

L'évaluation à mi parcours du cabinet MENSIA ainsi que les chiffres actualisés que nous avons pu obtenir montrent qu'il existe une corrélation entre la concentration de la précarité dans l'espace et l'existence de problèmes sociaux variés (problèmes de santé, échecs scolaires, délinquance). Il est à retenir qu'il existe une forte disparité dans la concentration de problèmes urbains et sociaux entre Perpignan et le reste du territoire. Au sein même de la ville, les données dont nous disposons actuellement semblent converger et viennent confirmer le choix de la géographie prioritaire dans l'ensemble des domaines étudiés.

## **II - L'EVOLUTION DU CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A PERPIGNAN**

### **1) LE CONTRAT DE VILLE, ORIENTATIONS INITIALES ET EVALUATION**

- Le contrat de ville intercommunal 2000-2006 s'est inscrit dans une triple logique :
    - **préventive** : renforcement du lien social, développement de la citoyenneté et de l'éducation, et promotion de la famille
    - **curative** : en faveur du cadre et des conditions de vie, par un environnement urbain de qualité et un habitat social mieux réparti
    - **constructive** : pour un territoire plus sûr et solidaire autour d'un schéma de valorisation de Perpignan et sa périphérie
  
  - Le contrat de ville 2000-2006 s'est appuyé sur quatre conventions thématiques :
    - CT n° 1 : Une démarche préventive en appui des capacités et des initiatives des hommes
    - CT n° 2 : Une dynamique partagée en faveur du cadre et des conditions de vie (habitat de qualité, politique locale de l'habitat)
    - CT n° 3 : Une logique constructive pour une agglomération sûre, solidaire et équilibrée
    - CT n° 4 : Conduite et mise en œuvre du projet
- Le processus de pilotage retenu est celui d'un GIP.

### **Éléments de bilan :**

#### **a) Les points forts:**

- Les orientations définies dès le départ, notamment en mettant l'accent sur tout ce qui concernait le logement, ont été confirmées et amplifiées au fil des années. Le diagnostic témoigne de la pertinence des axes choisis.
- Des moyens financiers mobilisés en forte augmentation, notamment en matière d'investissement urbain, d'abord à travers l'opération de renouvellement urbain (ORU) mais aussi à travers d'autres dispositifs de la politique de la ville (les crédits européens, l'ANRU).
- Des moyens financiers importants pour une politique de développement culturel fortement portée par la Ville et l'État (soutien aux troupes locales, à la Casa musicale, à l'institut J. Vigaud, etc.).
- Un partenariat insuffisamment en prise avec les politiques de droit commun mais organisé et confiant. Le GIP a permis, dans une certaine mesure, de simplifier l'interface entre les financeurs et les associations qui voient en cette structure un interlocuteur unique garant d'une certaine neutralité.
- Le GIP a permis de décloisonner certaines pratiques et d'apprendre à tous à travailler de concert. Il a initié, dans le cadre de la préparation des avenants annuels, une réflexion sur la mise en œuvre de projets de territoire associant les divers acteurs associatifs et institutionnels, ainsi que les associations d'habitants au partage d'un diagnostic permettant de dégager des problématiques communes.

#### b) Les points faibles:

- L'évaluation à mi parcours du contrat de ville révèle que le GIP-DSU a eu le mérite de mettre en relation, d'introduire de la coordination entre acteurs qui avaient peu l'habitude de travailler ensemble. Malgré cette avancée incontestable, il convient de rappeler que le GIP n'intervient véritablement que sur le volet social de la politique de la ville. Il n'a pas réussi de fait à devenir le lieu de décision commun en matière d'urbain, d'habitat, de déplacement qui lui échappent et se pose alors la question de l'articulation des différents volets de la politique de la ville, et ce dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action publique. Le volet urbain a pour l'essentiel été piloté depuis la ville, hors du cadre du GIP.
- Perpignan Méditerranée, jeune Communauté d'Agglomération, n'est entrée dans le Contrat de Ville Intercommunal de façon opérante qu'en 2003. La définition retenue de l'intérêt communautaire par les élus de Perpignan Méditerranée en matière de politique de la Ville a pris en compte la nécessité de laisser aux communes un large champ d'intervention dans la mesure où les actions menées dans les secteurs ou quartiers en difficultés impliquent des interventions de proximité, ancrées dans la réalité de chaque territoire communal, menées soit par les communes soit par des réseaux associatifs travaillant en partenariat avec celles-ci. Perpignan méditerranée a conçu son rôle comme celui de partenaire associé. Par contre durant la période du Contrat de Ville qui restait à courir, la Communauté d'Agglomération s'est attachée à faire progresser significativement son champ d'intervention sur des politiques structurantes dans des domaines très liés à la politique de la Ville et d'ailleurs identifiés dans le contrat cadre : action

économique, politique de l'Habitat et politique foncière, transports collectifs, culture, notamment.

- Le contrat de ville n'a pas toujours été en mesure d'inverser la tendance à un désengagement des services de proximité dans les quartiers.
- Les crédits FIV spécifiques ont eu tendance à être "sur utilisés" par rapports aux crédits de droit commun. Avec la pratique, le GIP a eu tendance à se spécialiser dans l'étude des dossiers éligibles d'après les critères définis en amont du CV et octroyer le cas échéant des subventions. Certaines associations se plaignent de la difficulté à constituer un dossier tant les critères et la définition des objectifs peut sembler complexe et jargonnante.

Avec six années de recul, les objectifs fixés dans le cadre du contrat de ville apparaissent comme insuffisamment clairs. Parfois trop ambitieux, le contrat de ville n'a pas su, malgré ses réussites, venir à bout des inégalités inter territoriales et pallier les problèmes de précarité, santé, emploi, ou d'éducation sur le terrain. Il convient de relever également que le dispositif de suivi et d'évaluation est resté inachevé. La réalisation de l'évaluation à mi parcours a permis de recentrer un certain nombre de priorités, sans qu'un dispositif de suivi en continu ait pu être installé. Ce que déplorent les différents partenaires, et notamment le milieu associatif.

## **2) DES DISPOSITIFS ET PROGRAMMES COMPLEMENTAIRES**

### **➤ Le Programme de Rénovation Urbaine de Perpignan (PNRU)**

A partir de 2004, l'État a décidé de mettre en œuvre une politique de grande envergure sur le volet urbain via le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) piloté par l'Agence nationale de rénovation urbaine. Le 9 juillet 2005, la Ville de Perpignan et l'ANRU ont signé une convention cadre les engageant à entreprendre une requalification de l'habitat passant par des démolitions et reconstructions et ce dans le but de pallier l'inadéquation offre/demande sur le marché du logement, d'introduire de la mixité sociale et d'éradiquer le logement indigne tout en refusant la logique de "ghettoïsation". Le PRU de Perpignan représente 260 millions d'euros dont 95 financés par l'ANRU. Il concerne les sites du centre ville ancien, la copropriété Baléares Rois de Majorque ainsi que les cités d'habitat social du Vernet :

- S'agissant du **centre ancien** sont repris et amplifiés les objectifs du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain accompagné d'un Plan d'Éradication de l'Habitat Indigne (PEHI) qui avaient été mis en place dès 2002. Sont concernés près de 1 200 logements qu'il est prévu de remettre sur le marché en diversifiant l'offre (accession libre, sociale, conventionnée). Les besoins en relogement définitifs sont inférieurs aux logements supprimés compte tenu du taux de vacance très élevé dans le centre ancien. Le volet Renouvellement Urbain prévoit, en complément des interventions sur le logement, l'aménagement du quartier visant à l'aérer, le désenclaver et renforcer son activité.

- **Les cités Clodion - Torcatis - Roudayre, Peyrestores et Vernet Salanque** vont faire l'objet de 531 démolitions de logements sociaux - compensées par 742 reconstructions (locatif social, locatif libre et accession à la propriété) dont 406

directement sur site et 336 hors site. Ces démolitions s'accompagnent d'une restructuration des voiries, et d'une rénovation d'un certain nombre d'équipements (notamment sportifs et scolaires).

- **La copropriété privée Baléares Rois de Majorque** souffre d'un cloisonnement qui l'isole de la ville ainsi que d'une mauvaise circulation entre ses îlots. Par ailleurs, les espaces extérieurs et les parties communes sont mal entretenus et dégradés. Dans le cadre du PRU, et après transfert dans le domaine public des espaces extérieurs privés, des crédits ANRU permettront la réalisation des travaux de voirie, de rénovation des équipements de proximité et des espaces extérieurs qui ont, pour certains, dorés et déjà commencé.

Des crédits ANAH seront mobilisés en partenariat avec la Ville de Perpignan, la CAF, la CDC, le 1% et le Conseil Général des P-O dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan de sauvegarde des copropriétés dégradées, ce qui permettra de donner les moyens financiers aux propriétaires occupants comme aux propriétaires bailleurs de rénover les logements (parties communes et privatives) ainsi que d'améliorer le fonctionnement des copropriétés. L'ANRU permettra pour sa part la réhabilitation des logements appartenant au bailleur social OPAC Perpignan-Roussillon.

Le PRU comporte également un volet en termes d'insertion – défini dans le cadre du Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI) dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à la Maison de l'emploi. Ce dispositif veille à ce que les principaux bénéficiaires du PRU soient les habitants de des quartiers concernés (10 % minimum du nombre d'heures sont réservés aux habitants en difficulté).

Une convention de gestion urbaine de proximité (GUP) est également en instance de finalisation, dans le but d'accompagner le PRU sur les territoires concernés. La GUP entend répondre à 3 problématiques : la sécurité et la tranquillité dans les quartiers, l'amélioration du cadre de vie, l'hygiène et la santé. Cette convention doit aussi faire l'objet d'un volet insertion en réservant 10 % des emplois créés par sa mise en œuvre aux habitants des quartiers en difficulté.

### ➤ **La Maison de l'emploi**

Une Maison de l'emploi a été créée à Perpignan à la fin du mois de Novembre 2005. Cette création, à l'initiative de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et de l'Etat, a été précédée d'une démarche partenariale, engagée dès 2004, regroupant tous les acteurs locaux impliqués dans les thématiques emploi/ insertion/ formation/ développement économique, autour d'un diagnostic local.

Le GIP Maison de l'emploi, constitué de l'Etat, de Perpignan Méditerranée, de la Ville de Perpignan, de l'ANPE, de la MLJ et de l'ASSEDIC, et associant à titre consultatif au sein de son conseil d'administration les représentants du monde économique et des partenaires sociaux, a pour finalité d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises. Ses objectifs sont d'associer les collectivités territoriales, de fédérer l'action des partenaires publics et privés, d'ancrer le service public de l'emploi dans le territoire et d'être le lieu de rapprochement des services territoriaux de l'ANPE et de l'UNEDIC.

Depuis son ouverture, la Maison de l'emploi propose entre autres services un espace ressource informatique animé par des conseillers dans le but de faciliter au public l'ensemble des démarches de recherche d'emploi en le mettant en relation avec les différents acteurs institutionnels concernés. La MDE a également un rôle de fédérateur des différents intervenants de l'emploi et de l'insertion à l'échelle du bassin d'emploi. :

- en contribuant à améliorer la connaissance de ce territoire, notamment à travers la mise en œuvre d'un observatoire

- en mettant en œuvre des plans d'actions ciblés en direction de certains secteurs ou thèmes (ex : services de proximité, bâtiment, hôtellerie restauration, création d'entreprise...), ou encore de certains publics, notamment issus des quartiers prioritaires, c'est dans ce cadre qu'a été organisé le "forum destination emploi" avec plus de 1000 visiteurs et 600 candidatures déposées.

### ➤ **Le programme de réussite éducative de la ville (juillet 2005)**

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans le cadre du projet éducatif local qui concerne l'ensemble du territoire. Le dispositif cible son action sur trois collèges (REP centre ville, REP collège Pons, et secteur du collège Camus qui englobe le quartier Champ de Mars). Le projet est articulé autour de quatre objectifs :

- Développer le suivi médico social et psychologique des enfants et de leurs familles ;
- Enrichir et renforcer les actions d'accompagnement à la scolarité et les dispositifs favorisant la réussite scolaire ;
- Favoriser la mise en place de lieux d'écoute et d'accueil parents/enfants, les groupes d'échange ;
- Articuler et mettre en cohérence l'intervention sociale des services de l'Etat, des collectivités locales et des associations.

Une charte de confidentialité a été signée dans le cadre de ce programme par les partenaires concernés afin de faciliter l'échange d'informations entre les différents intervenants sur le terrain.

### ➤ **Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance CLSPD**

Le CLSPD a été créé sur une base souple, à partir d'un diagnostic (inachevé) d'évaluation du Contrat de Local de Sécurité auquel il succède. L'évaluation faite par le Cabinet CIRESE en 2002 relatif au CLS rend compte de la baisse de fréquence des réunions (1 par an) voire de sa quasi absence tout en relevant l'importance de l'informel entre les acteurs. La question de l'articulation du CLSPD au sein de la politique de la ville semble donc l'enjeu majeur et la mise en place du futur CUCS sera l'occasion d'une remise à plat du dispositif.

### ➤ **Le Plan d'action sur l'égalité des chances**

Les événements perpignanais du mois de mai 2005 ont révélé l'ampleur du sentiment d'exclusion sociale vécu par certains habitants des quartiers en difficulté du centre ancien, et ce malgré les efforts réalisés dans le cadre du contrat de ville en matière d'habitat, de

proximité et d'insertion. Forts de ce constat, les partenaires du contrat de ville ont été amenés à s'interroger sur la pertinence de leur action. C'est dans ce contexte que l'État a entrepris la rédaction, en liaison avec la Ville de Perpignan, du plan d'action sur l'égalité des chances. Il s'est agi de faire face aux problématiques de l'emploi, d'éducation, de logement et de sécurité dans un contexte de "réaffirmation de la loi républicaine et de maintien de l'ordre public" sur l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire de Perpignan. Ce plan a également pour objectif d'éviter les risques d'une logique communautaire entre populations gitane et maghrébine de citoyenneté française.

A travers ce plan, plusieurs problématiques nouvelles ou renouvelées ont été privilégiées – en particulier, la lutte contre les discriminations et la recherche d'une citoyenneté mieux partagée notamment en reconnaissant mieux la place des associations et des habitants, l'insertion par l'économique, la lutte contre l'absentéisme scolaire pour les enfants d'origine gitane et la recherche d'un meilleur accès à la justice.

Le bilan réalisé au bout d'un an, en juin 2006, a montré que le plan d'action avait commencé à porter ses fruits :

- **Rappel à la loi et prévention de la délinquance.** Sur 8 actions envisagées, 1 seule risque d'être abandonnée – à savoir la mise en place de l'internat de réussite éducative (maison du justiciable, prise en charge des jeunes fumeurs de cannabis, séjour d'été, détecter les difficultés de socialisation et scolarisation, repérage des conduites à risques, brigade départementale de prévention de la délinquance juvénile, internat de réussite éducative, dispositif de veille dans le cadre du CLSPD).

- **L'école et la citoyenneté.** Les 9 actions envisagées se développent conformément aux objectifs ou sont partiellement mises en œuvre – notamment s'agissant du plan d'action contre l'absentéisme (Lutte contre l'absentéisme, Veille sur la mixité dans les écoles, scolarisation des enfants gitans, accompagnement santé, mise en place d'un PRE, maison des pratiques de santé, recrutement d'adultes relais).

- **L'emploi et la lutte contre les discriminations.** Sur 12 actions, 7 ont déjà démarré : mise en œuvre de la charte d'insertion du PNRU, développement de l'emploi dans le secteur agricole, forum spécifique pour l'emploi, plate forme de vocations, soutien aux jeunes diplômés issus des quartiers, doublement du nombre de chantiers d'insertion, développement du réseau de parrainage (club FACE). 4 sont en cours d'étude de faisabilité : création d'une entreprise temporaire d'insertion, job center, régie par quartier, développement de micro entreprise chez les gitans et 1 est abandonnée (adulte relais entreprise/habitants).

La mise en œuvre de ces actions s'appuie principalement sur le service public de l'emploi et sur la Maison de l'Emploi créée en novembre 2005, qui se trouve au cœur du volet emploi de la politique de la ville.

- **Le logement et le renouvellement urbain.** Sur 10 actions, 5 ont d'ores et déjà commencé à porter leurs fruits, les 5 autres sont partiellement mises en œuvre – sachant que nombre d'entre elles étaient déjà engagées, notamment dans le cadre du programme de rénovation urbaine (développer la construction de logements sociaux dans l'agglomération, renforcer les moyens sur le centre ancien et BRM, mise en place d'une GUP, convention avec le procureur contre les marchands de sommeil, mise en place d'un observatoire des évolutions sociales et urbaines, pôle de formation

des intervenants publics et associatifs, réflexion globale sur l'animation des jeunes, mise en place du comité de l'égalité des chances, constituer un fonds spécifique pour labelliser et soutenir des initiatives, communication en direction des habitants).

### ➤ Les dispositifs sociaux existants

Un certain nombre de dispositifs liés directement ou non à la politique de la ville peuvent être mobilisés en priorité sur les quartiers.

On citera à ce titre :

- les nombreux dispositifs d'accompagnement à la parentalité (réseaux de soutien à la parentalité, service de médiation familiale, point-rencontre, point information famille...) et à la scolarité (47 actions portées par 11 associations financées sur Perpignan dont 9 dans les territoires prioritaires du CUCS) qui existent d'ores et déjà ; plus particulièrement :

- le Réseau Ecoute Accueil et d'Accompagnement des Parents (REAAP) dispositif à vocation départementale mis en place à l'initiative de la CAF et de la DDASS et dont les actions sont cofinancées par le Conseil Général, la MSA, la Ville.

- le dispositif départemental d'accompagnement à la scolarité (CLAS) cofinancé par la CAF, le FASILD, le Conseil Général. Le comité de pilotage de ce dispositif est commun avec le comité de pilotage du REAAP.

- Le dispositif des adultes relais dont le comité de pilotage est animé par le GIP et les financements principaux assurés par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville. Des financements de la CAF, de la Ville, du Conseil Général, du FASILD peuvent venir compléter ceux de l'Etat.

- Les Opérations Ville, Vie, Vacances (OVVV) parties prenante de la politique de la ville. Le comité de pilotage est animé par la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Des cofinancements sont accordés par la CAF, le Conseil Général et les communes pour les actions réalisées sur leur territoire.

- Les centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

- Des actions dans le domaine social portées ou soutenues par le Conseil Général et qui ont été développées pendant le précédent contrat de ville : ouverture d'un lieu d'accueil Parents à l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence, structure d'accueil des adolescents à Elne, réseau périnatalité, accompagnement éducatif en salle d'attente dans les quartiers sensibles, atelier hygiène de vie à Saint Jacques, espace social Place Cassanyes, actions d'animation pour les jeunes de Saint-Jacques/Saint-Mathieu...

**L'existence de multiples dispositifs partenariaux sur le même territoire constitue un atout** pour la mise en place d'une politique de la ville efficace et cohérente. Toutefois, la multiplication des acteurs **pose plus que jamais la question de la coordination**, de l'articulation des différents volets de la politique de la ville. Cette question représente l'enjeu principal du futur contrat urbain de cohésion sociale. A ce propos, la circulaire du 24 mai 2006 précise qu'il faut "coordonner l'existant, les institutions et les politiques dont elles sont porteuses".

Notons par ailleurs que **la question de l'articulation** se pose à un double niveau. En effet, il s'agira pour le nouveau contrat de prévoir des dispositifs de coordination entre les différents acteurs, mais aussi de la coordination **avec les politiques de droit commun**.

### **III - LES ENJEUX DU PROCHAIN CONTRAT**

#### **1 - LES GRANDES PROBLEMATIQUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

Comme l'a montré le diagnostic du territoire qui fait l'objet de la première partie de ce document, les publics des quartiers de la géographie prioritaire font face à d'importants problèmes auxquels le CUCS devra apporter des éléments de réponse. A la lecture des documents et données dont nous disposons sur ces quartiers, trois grands axes problématiques semblent se dégager :

##### **a - Problématiques de mise à l'écart**

Les événements de mai 2005 ont fortement remis en cause la perception, l'image des pratiques locales. Au-delà du traumatisme lié à la violence des faits, une étude réalisée par L'IRTS pour le compte du FASILD fait état du mal être, du sentiment d'exclusion ressenti par les populations des quartiers du centre ville. Ces populations disent souffrir du regard dévalorisant porté sur elles et se sentent marginalisées. Ce "regard" finit par être assimilé par les habitants de ces quartiers qui risquent de se replier sur eux-mêmes.

Les acteurs de terrain mettent en garde contre les préjugés et expliquent que la notion de "communauté", souvent employée à mauvais escient, est à manier avec précaution. De fait on ne peut pas réellement parler de communauté maghrébine tant il faudrait distinguer l'origine des membres (populations algériennes, tunisiennes, marocaines...) d'une part, et tant il est avéré que les Français d'origine maghrébine développent des trajectoires individuelles d'intégration sur le plan personnel, économique et politique. Le concept concerne de façon plus spécifique la population d'origine gitane, dont l'organisation sur la base de familles élargies reste perceptible et où les projets d'insertion individuelle apparaissent, notamment à travers l'école, comme relativement peu investis. Pour autant, ce constat mérite d'être fortement nuancé. C'est pourquoi il peut être dangereux et réducteur de parler d'affrontements communautaires.

A travers les traces laissées par ces événements, apparaissent les problématiques de l'égalité de traitement - à garantir en droit comme en fait - et du poids des représentations. Elles rendent indispensables notamment dans les domaines de l'éducation et de l'emploi un travail en profondeur qui concerne l'ensemble des institutions. Elles permettent également de mesurer l'importance de voir émerger dans les quartiers des acteurs solides, structurés autour de la notion de citoyenneté, aptes à constituer des interlocuteurs autonomes faces aux différentes collectivités. Pour faire face à la problématique de mise à l'écart des populations en difficulté, il conviendra de sensibiliser les publics au "changement de regard" et d'en faire un des éléments à part entière de la politique de la ville.

##### **b - Problématiques de précarité sociale et économique**

Les difficultés en matière d'éducation, d'emploi et de santé publique mises en évidence par le présent diagnostic doivent attirer l'attention des partenaires du futur CUCS. Ces domaines constituent un enjeu essentiel d'intégration des publics en difficulté et "toutes les ressources" doivent être mobilisées à cet effet. La lutte contre l'absentéisme scolaire, la qualification et les formations des publics en difficulté, et la prévention en matière de santé sont à prioriser dans les quartiers de la future géographie prioritaire.

Une attention particulière doit également être portée à la prise en charge de la petite enfance dans les quartiers prioritaires de la ville. Un besoin différent du multi-accueil traditionnel s'y manifeste en effet : celui de structures d'accueil temporaire, afin de faciliter les démarches d'insertion des familles - en particulier des femmes, dans des quartiers se caractérisant par un taux d'activité féminine très bas.

### **c - Problématiques de dégradation du cadre et des conditions de la vie quotidienne**

Le diagnostic rend compte d'un état de délabrement et de cloisonnement de certains quartiers de Perpignan où bon nombre de logements sont insalubres et les parties communes sont en mauvais état (cités d'habitat social). Cette situation est d'autant plus alarmante qu'il existe une pénurie de logements sociaux à l'échelle de la ville et que certains quartiers en difficulté affichent des taux de vacances très élevés. Ce constat vient confirmer les objectifs fixés par le PRU perpignanais en matière de requalification de l'habitat.

Au-delà de la dégradation de l'habitat c'est le cadre de vie dans son ensemble qui est à améliorer dans les quartiers prioritaires. En accompagnement du PRU, se pose la question de la prévention contre la délinquance - et notamment juvénile - et de la gestion urbaine de proximité en partenariat avec les centres sociaux et les associations sur le terrain.

Enfin, une réflexion sur la situation du transport permettrait d'achever le désenclavement des quartiers en difficulté et de répondre dans une certaine mesure aux publics à la recherche d'emploi ayant des difficultés à se déplacer.

## **2 - LES RESSOURCES MOBILISABLES**

Avant d'élaborer une réponse aux problématiques mises en lumière dans ce diagnostic, se pose la question de l'identification des ressources mobilisables en vue de l'élaboration du CUCS. Ces acteurs clé de la politique de la ville devront travailler en collaboration, dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action publique.

### **➤ Les Centres sociaux municipaux**

Sur les quatre dernières années la Ville a multiplié par 2 le nombre de Centres Sociaux implantés dans les quartiers de la géographie prioritaire (Centre Ancien, cités HLM du Vernet, Champ de Mars, Baléares Rois de Majorque, Cité Ensoleillée). Huit maisons de quartier gérées par la Ville, cofinancées par la CAF s'appuient sur une équipe d'animation, un réseau de partenaires associatifs et institutionnels, les habitants et sur un équipement, supports au développement d'un projet d'Animation Globale (PAG).

Les PAG 2006-2009 définissent pour chaque territoire des problématiques en matière d'habitat/cadre de vie, d'éducation/famille, d'insertion professionnelle, de santé, de culture et de lien social.

Chaque PAG recherche sur son territoire l'optimisation des dispositifs de droit commun la mise en œuvre d'actions spécifiques permettant de répondre aux problématiques.

### ➤ **Les Maisons Sociales de Proximité (MSP) du Conseil Général**

Deux Maisons Sociales de Proximité parmi les neuf du département sont implantées sur la Ville de Perpignan. Elles couvrent le territoire de la ville et quelques communes périurbaines de la ceinture perpignanaise.

Il s'agit de la Maison Sociale de Proximité Perpignan Nord qui intervient sur le territoire du Nord de la Têt et de la Maison Sociale de Proximité Perpignan Sud qui intervient sur le territoire du Sud de la Têt.

Les MSP du Conseil Général traitent des questions qui rentrent dans la compétence de cette collectivité : enfance, famille, insertion des bénéficiaires du RMI, personnes âgées, personnes handicapées. Elles travaillent en collaboration avec les centres sociaux.

### ➤ **Les Réseaux d'Education prioritaire**

La Ville de Perpignan compte quatre Réseaux d'Education Prioritaire (REP), chaque réseau est constitué autour d'un collège et des établissements primaires de rattachement.

Les collèges concernés sont : Jean Moulin (St Jacques, St Mathieu, La Réal) – Marcel Pagnol (Vernet Ouest) – Joseph Sébastien Pons (Vernet Est) - Madame de Sévigné (Saint Martin Mailloles).

Les établissements de chaque réseau bénéficient de moyens supplémentaires au titre de l'éducation prioritaire.

L'un des établissements, le collège JS Pons est par ailleurs classé en toute première priorité "Ambition réussite" et a obtenu à ce titre dès la rentrée 2006/2007 d'importants moyens spécifiques.

### ➤ **Les Associations**

Les associations sont véritablement au cœur de la politique de la ville. Ce sont elles qui réalisent bien souvent le travail sur le terrain en partenariat et pour le compte d'une institution, remplissant ainsi une mission de service public. Chaque année près d'une centaine d'associations ont vu leur projet d'action retenu dans le cadre de la politique de la ville et financé par les partenaires du Contrat de Ville.

Deux types d'intervention caractérisent les associations :

- les interventions thématiques dans lesquelles les associations spécialisées dans tel ou tel secteur proposent la mise en place d'une action de territoire (santé, éducation, culture, insertion emploi, alphabétisation)
- les interventions "citoyennes" dans lesquelles les associations regroupent les habitants des quartiers et proposent des actions d'animation tous publics créatrices du lien social...

Les associations souffrent néanmoins d'un manque de moyens pour pérenniser les actions et les emplois, de savoir-faire en matière de montage de projet, de comptabilité, de démarches administratives. De plus, leur multiplicité peut parfois conduire à un risque de superposition d'actions ou de manque de lisibilité. Il conviendra de remédier à ces problèmes afin de tirer au mieux profit de cette ressource incontournable.

## ➤ **Le Pôle Ressources de Développement Social**

Créé à l'initiative du GIP et en partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS), Le Pôle Ressources de Développement Social est cofinancé par l'Etat, le FASILD, la Ville, la CAF et le Conseil Général. C'est un outil partenarial d'information de formation et d'expérimentation de pratiques d'action sociales concertées à l'intention des acteurs professionnels ou associatifs.

Bien que de création récente le PRDS est en mesure, au bout d'un an de fonctionnement de présenter un bilan positif en terme de qualification des pratiques des acteurs de terrain.

Il s'inscrit par ailleurs complètement dans les orientations d'action dégagées après les événements de Mai 2005 notamment pour tout ce qui concerne le travail sur les représentations.

### **3 - ELEMENTS DE REPONSE EN VUE DE L'ELABORATION DU CUCS**

Conformément au diagnostic et à la constatation de ces trois problématiques dont souffrent les publics des quartiers prioritaires, considérant par ailleurs les ressources disponibles, il est possible d'identifier des axes de réponse pour le futur CUCS.

#### **a) "Changer les regards pour changer les pratiques "**

En réponse aux problématiques de mise à l'écart, cet axe concerne tout d'abord les questions de représentations et de discriminations, de formation des acteurs, de positionnement et de présence des services publics, de médiation, mais aussi de repli communautaire (le changement des regards vaut dans les deux sens).

Il concerne également les questions d'initiative citoyenne et de consolidation de la vie associative, de participation des habitants, de développement culturel...

#### **b) "Mobiliser toutes les ressources pour l'éducation, la santé et l'emploi"**

Pour répondre aux problématiques de précarité sociale et économique, les ressources à mobiliser sont celles des services publics, du monde économique et des acteurs privés mais aussi, fondamentalement, celle des habitants. Dans tous les cas, ces derniers devront être positionnés comme des acteurs à part entière.

#### **c) "Requalifier et élargir le cadre de vie"**

En réponse aux problématiques de dégradation du cadre et des conditions de la vie quotidienne, cet axe concernera les questions d'habitat et de logement, d'équipements et d'espaces publics, les questions de prévention, de sécurité et de paix sociale, de gestion urbaine de proximité, de transport, de mixité et de mobilité.

#### **d) "Organisation, pilotage et méthodes d'action"**

Un quatrième chapitre abordera les questions d'ingénierie (évaluation, observation, formation des acteurs (PRDS), pilotage et conduite de projet.